

<http://www.ac-grenoble.fr/ecole/74/abbaye.passy/spip.php?article741>



Procès verbal de 1° conseil d'école

- Le bureau du directeur - Le Conseil d'Ecole - Les procès verbaux de conseils d'école - Année scolaire 2009-2010 -



Date de mise en ligne : dimanche 8 novembre 2009

Copyright © Ecole primaire de l'Abbaye - PASSY (74) - Tous droits réservés

Procès verbal du 1° conseil d'école du 05 novembre 2009

1 La vie de l'école

1.1 Les résultats des élections, la participation

Les élections ont eu lieu le vendredi 16 octobre 2009. Nombre d'électeurs inscrits : 165, nombre de votants : 61, bulletins blancs ou nuls : 1, suffrages exprimés : 60, nombre de sièges à pourvoir : 6, nombre de sièges pourvus : 5.

Les parents délégués élus au conseil d'école sont : Mme BELY Stéphanie (maman d'Elodie, CE2), Mme GROGNUX Carole (maman d'Evan, CE2), Mme CONZATTI Myriam (maman de Robin, CE2), Mme TERLIER Elena (maman d'Emma, CM2), Mme GUILLEMIN Géraldine (maman de Léana, CM1). La boîte aux lettres physique et électronique ont été relancées (message envoyé aux familles fin octobre) afin de pouvoir joindre plus facilement les parents délégués.

1.2 La rentrée, les effectifs, les personnels

Les effectifs à la rentrée étaient de 16 pour le CP, 22 pour le CE1, 21 pour le CE2, 24 et 25 pour les deux CM1/CM2 et 7 pour la CLIS.

Au niveau des nouveaux personnels, Mme Renard et M. Leproux assurent le CE1 et Mme Agresti Stéphanie assure ¼ de temps en CLIS avec Mme Hiebel. Le reste de l'équipe reste inchangé par rapport à l'année dernière.

1.3 Prévisions d'effectifs pour les rentrées 2010 et 2011

A ce jour, depuis la rentrée, 4 élèves ont quitté l'école. Deux départ sont également prévus d'ici décembre.

[-] Les prévisions pour la rentrée scolaire 2010 sont de 107, soit 100 sans la CLIS, ce qui représenterait 20 élèves par classe ou 25 en cas de fermeture.

[-] Les prévisions pour la rentrée scolaire 2011 sont de 11, soit 92 sans la CLIS, ce qui représenterait 18,4 élèves par classe ou 23 en cas de fermeture.

A la vue de ces prévisions une fermeture semble très probable pour la rentrée 2010.

Madame Cantèle nous indique que 20 inscriptions irrégulières d'enfants de notre secteur ont été faites par l'école du Fayet, il y a deux ans. Nous avons émis de souhait de pouvoir récupérer progressivement ces élèves afin d'éviter une fermeture.

1.4 Organisation générale de l'école, intégrations d'élèves

Cette année deux cours doubles ont été créés en scindant l'ex-CE2 afin de redynamiser ce groupe qui était difficile à gérer tant du point de vue des apprentissages que du comportement (attention, concentration, motivation...). Certains enseignants font remarquer que ce cours double, contraint par M. L'Inspecteur, n'était pas leur choix. Il a cependant évité une fermeture de classe à cette rentrée.

Pour information, la répartition des élèves dans les classes est de la compétence du directeur d'école qui recueille l'avis du conseil des maîtres (répartition définie début juillet 2009 pour cette rentrée scolaire).

Plusieurs échanges ont lieu entre les deux classes, échanges qui visent à regrouper les niveaux pour certains apprentissages.

Plusieurs élèves de la CLIS sont intégrés dans d'autres cours pour certains apprentissages. Dès que c'est possible, les élèves de la CLIS suivent certaines matières avec des élèves de leur tranche d'âge ou dans leur niveau d'apprentissage. Ces intégrations sont évaluées et rediscutées très régulièrement dans l'année. Sophie Olanier est parfois amenée à suivre les élèves ou venir en aide à l'enseignant lors de ces moments.

1.5 Equipes éducatives et équipes de suivi

Trois équipes éducatives ont été organisées depuis la rentrée pour des élèves dont les difficultés dépassaient le champ de compétences des enseignants. Ces équipes regroupent l'enseignant, les parents, le directeur, le médecin et le psychologue scolaire ainsi que tous les professionnels qui suivent l'élève (psycho-motricien, orthophoniste, SESSAD, CMP...). Ces équipes éducatives ont pour but de confronter les différents regards afin de mieux aider les élèves.

Les équipes de suivis sont des équipes éducatives mises en place en début d'année pour établir le projet pédagogique de chaque enfant handicapé intégré dans l'école. Une évaluation des acquis et des progrès des élèves est faite en fin d'année sous la même forme.

1.6 Les travaux dans l'école, les achats de mobilier

La commande de mobilier a dû être réduite cette année car une grosse partie du budget devait être réservée à l'école du Chef Lieu afin de meubler les nouveaux locaux. Nous avons tout de même obtenu une armoire, un meuble pour la salle des maîtres, ainsi que deux chaises pour la BCD. M. Gilger souligne le bon équipement général de l'école au niveau du mobilier.

A notre surprise, un carré blanc a été tracé à la rentrée des vacances de la Toussaint autour du damier. Cet aplat risque de se révéler glissant et notamment les jours de pluie.

Une sonnerie programmable va être installée avec trois sources sonores (deux dans le bâtiment et une dans la cour) sonnante débuts et fins des cours tout au long de la journée. Nous remercions la municipalité d'avoir accédé à cette demande qui datait du 23 mai 2005.

1.7 L'informatique à l'école et label « Ecoles Internet »

Nous avons obtenu pour la deuxième année consécutive le label internet qui récompense les écoles menant des actions autour de l'outil informatique et d'Internet. Pour information notre site internet totalise à ce jour plus de

740.000 visites. Nous avons été primés avec 56 autres écoles en France. La remise des prix aura lieu le 18 novembre à Paris.

Nous disposons depuis la rentrée de 17 nouveaux ordinateurs, 16 en salle informatique et un en CM1/CM2. Tous les ordinateurs ont été donnés par le Lycée du Mont-Blanc que nous remercions ici. Ils ont été reformatés, installés, configurés par M. Gilger. Ils viennent donc compléter un parc qui compte 36 machines, dont 6 données par la municipalité en 2005. Ce nombre important de machine impose une maintenance quotidienne qu'il est difficile d'assurer, d'où quelques problèmes actuellement sur certains postes.

Notre serveur Pingoo (serveur de données, filtrage internet, partage de la connexion internet...) devrait être changé courant janvier pour une nouvelle version (V4).

Grâce à une aide de 263Euros de l'Inspection Académique, au titre des projets d'école, nous avons pu investir dans 3 nouveaux logiciels d'aide aux apprentissages, un en mathématiques pour le CP et deux en Français pour le cycle 3. Ils seront bientôt disponibles sur tous les postes de l'école.

1.8 Les cours de LCO (Langue et Culture d'Origine)

Six élèves se sont inscrits au courant de l'année dernière pour participer à des cours de Langue et Culture d'Origine, à savoir le Turc pour notre école. A ce jour, nous n'avons aucune nouvelle sur la mise en place de ces cours qui auraient dû débiter dès le mois d'octobre.

1.9 Intervention de Véronique Tierce, musicienne, autour d'un projet musical

Véronique Tierce intervient auprès de tous les élèves de l'école sur un projet musical. Le thème retenu est l'Europe et le projet s'inscrit dans le cadre du jumelage de Passy avec Pfullingen. Les élèves travaillent donc sur les danses, l'écoute, les chants, les instruments...

Une pièce franco/allemande sera montée par les deux classes de CM1/CM2. Deux représentations auront lieu en fin d'année, une dans le cadre du jumelage et une réservée aux parents d'élèves, un vendredi soir probablement.

1.10 L'EPS à l'école (le brevet endurance, le ski scolaire, les APS dans le cadre de la convention EPS)

Les élèves ont pu participer à une rencontre endurance au sein de l'école. Ils recevront un brevet les jours prochains en fonction de leur performance (or, argent ou bronze). Cette rencontre clôturait notre cycle endurance au sein de l'école.

Le ski scolaire sera reconduit dans les mêmes conditions que l'année dernière. Nos élèves y participeront tous les après-midis durant les deux premières semaines de janvier.

Les CP, CE1 et CLIS ont fait leur cycle piscine durant la première période à raison de deux séances par semaines sur 6 semaines. Hormis des problèmes d'horaires concernant les transports ces séances se sont très bien déroulées en coopération avec les ETAPS.

Mme Mottet souligne qu'en CM2, en raison notamment de la coupure en CE2 et CM1, un certain nombre d'élèves n'ont pas acquis le « Savoir nager scolaire » (élèves déjà fragiles en fin de CE1 par rapport à l'activité natation).

Mme Cantèle indique l'existence de l'école de natation (payante) en dehors du temps scolaire, mais celle-ci n'a touché aucun enfant de notre école.

Mme Cantèle nous annonce la suppression d'un ETAPS (sur les deux prévus initialement) pour l'activité escalade et des ETAPS pour toute les séances d'orientation à l'école (contrairement à ce qui était prévu dans la convention).

Toute l'équipe enseignante regrette ce choix de la municipalité et les enseignants des niveaux concernés (CP, CE1 et CLIS) craignent de ne pouvoir reconduire l'activité orientation sans cette aide précieuse tant du point de vue matériel, pédagogique que de la sécurité.

1.11 Les activités de l'ASPCA : marché de Noël, actions des parents, tombola, photos scolaires, spectacle

Cette année, faute de parents, nous ne participerons pas au marché de Noël. Suite à une réunion de parents organisée par le directeur pour rassembler toutes les personnes désirant participer à la vie de l'école et malgré la présence de seulement deux personnes, plusieurs parents ont toutefois décidé de s'engager dans plusieurs actions dont les premières ont pu voir le jour : vente de pizza et de miel.

Une tombola sera lancée fin novembre. Nous comptons sur la participation de tous.

Les photos scolaires étant arrivées, nous procéderons à la distribution des bons de commande dès la semaine prochaine. Les photos seront affichées sur la porte du restaurant scolaire.

L'argent récolté par les différentes actions sera utilisé dans un premier temps afin de proposer un spectacle théâtral à tous les élèves de l'école (date à définir).

1.12 Les projets spécifiques des classes

Point non traité lors du conseil par manque de temps, mais qui sera abordé lors du 2° conseil.

1.13 Les tarifs du restaurant scolaire (point ajouté à l'ordre du jour par un parent d'élève avec l'accord de Mme Cantèle et du conseil d'école)

Les parents font remarquer la forte augmentation des repas (de 5 à 10% suivant les tranches) et en demandent les raisons (le prix des repas peut aller jusqu'à 4,50Euros). Ils font remarquer les problèmes de quantité et de qualité ainsi que d'inégalité sur le territoire de Passy puisqu'au Plateau les repas sont de très grande qualité pour un prix moindre.

Mme Cantèle explique cette augmentation par une hausse dans la qualité (repas à thèmes, un repas bio par semaine) et par l'augmentation du coût des matières premières. Mme Cantèle reconnaît cependant les problèmes de quantité qui devraient être résolus. Les parents délégués élus sont invités à manger au restaurant afin de vérifier les évolutions pour un bilan au 2° conseil.

2 Le projet d'école

2.1 Présentation du dispositif de réécriture du projet d'école

Notre projet d'école arrive à terme puisqu'il concernait les années 2006 à 2009. Toutes les écoles du département sont inscrites dans un dispositif de réécriture.

Un document d'accompagnement de 30 pages (tableau de bord des indicateurs) va nous permettre dans un premier temps de faire un état des lieux de l'école aussi bien au niveau de la situation matérielle, humaine que des difficultés et réussites des élèves, au regard notamment des évaluations CE1 et CM2 de l'année dernière.

Après cette phase de bilan, l'équipe devra fixer un contrat d'objectif dans les domaines suivants : la fluidité des parcours scolaires, les résultats aux évaluations CE1, les résultats aux évaluations CM2, le B2i, l'APER, les langues vivantes, l'APS ainsi que le savoir nager scolaire.

Afin de répondre à ces différents objectifs, l'équipe devra alors définir des axes de travail s'intégrant dans les volets suivants : volet relevant de l'amélioration des résultats des élèves, volet relevant de la gestion des élèves à besoins particuliers, volet relevant de la liaison école-famille, volet relevant de la vie scolaire et citoyenne ainsi que volet relevant de l'amélioration des ressources matérielles et infrastructures scolaires

Des fiches actions seront enfin rédigées au regard des axes définis. Le projet d'école sera alors évalué et redéfini chaque année.

2.2 Le calendrier d'écriture du projet d'école

[-] 1° période : réception des documents du projet d'école

[-] 2° période : état des lieux et définition du contrat d'objectif

[-] 3° période : choix des axes prioritaires et élaboration du programme des actions

[-] 4° période : finalisation du projet

[-] 5° période : validation du projet et présentation pour le 3° conseil d'école

2.3 La place et le rôle du maître E dans ses interventions

Mme Dépery intervient sur notre école 2 ½ journées par semaine. Elle vient en remplacement (redécoupage des secteurs) de Mme Burnier dont le poste a été supprimé l'année dernière. Son secteur comprend les écoles des Contamines, de Saint Gervais, de l'Abbaye, du Fayet et de Chedde-le-Haut, soit 6 écoles. L'aide porte sur les cycles 2 : un groupe suivi en CP et un autre en CE1.

Il est à noter l'arrivée de deux psychologues scolaires pour toute la circonscription (42 écoles) qui vont pouvoir aider les enseignants et les maître E dans la prise en charge de la difficulté scolaire.

3 Le périscolaire

3.1 Activités périscolaires organisées par le FJEP

Plusieurs activités ont été mises en place pour la première période, le soir de 16h30 à 18h00 : cirque, éveil corporel, « A tambours ouverts »

3.2 L'U.S.E.P. (fonctionnement, rencontres organisées, devenir des activités)

Peu d'enfants inscrits. La course longue n'a réuni que 2 enfants de l'école alors que certaines années nous en avons plus de 30.

Nous continuerons cependant à proposer des activités en espérant plus de participations d'enfants et l'investissement de parents dans cette association.

4 Le règlement intérieur

4.1 Rappel de la procédure relative aux accidents scolaires

Extrait du règlement : « En cas d'accident survenant dans le temps scolaire l'enseignant prenant en charge l'élève demande conseil au médecin du SAMU en appelant le 15. L'enseignant suit scrupuleusement ses indications. C'est le médecin qui décide d'envoyer des secours ou d'appeler la famille pour récupérer l'enfant ou de ne rien faire et surveiller l'enfant en classe. L'enseignant n'étant pas un médecin, il ne peut juger de la gravité d'un cas et donc de la conduite à tenir. L'enfant ne pourra être remis à la famille si le médecin juge utile d'envoyer des secours à l'école. L'enseignant informe alors les parents sur l'incident, la décision du médecin et les suites données. Une déclaration d'accident sera renseignée et transmise à l'inspection académique via l'inspection de Passy. Les parents devront fournir à l'école un certificat médical. »

4.2 Modification du règlement intérieur et vote

- *Modification du règlement intérieur concernant les accidents scolaires :*

Remplacement de la dernière phrase du point 4.5 sur les accidents scolaires par : « Ce document pourra être remis à la famille sur demande de la compagnie d'assurance. »

- *Modification du règlement intérieur concernant les horaires de l'école* puisque nous accueillons des élèves de 16h30 à 17h30 lors du soutien.

Ajout dans le point 5.3 sur les entrée et sortie des élèves.

« Les élèves bénéficiant du soutien scolaire restent à l'école à 16h30. Ils bénéficient d'une pause de 16h30 à 16h45 sous la surveillance d'un enseignant et participent au cours de soutien de 16h45 à 17h30. A 17h30 l'enfant est alors remis à sa famille (ou il pourra partir seul sur autorisation des parents).

Si pour une raison particulière l'enfant ne pouvait venir au soutien, les parents doivent en informer par écrit l'enseignant au plus tard le jour-même.

L'école ne peut être tenue responsable en cas d'accident après 11h30 et 16h30 (ou 17h30 pour les enfants participant au soutien) ou juste avant 8h20 et 13h20, en dehors des locaux scolaires, notamment sur le trajet porte de l'école/bus. »

- *Modification du règlement intérieur concernant le soutien.*

Ajout d'un point : 2.3 Disposition particulière : "le soutien scolaire

Il pourra être proposé à votre enfant une participation au soutien scolaire. C'est le conseil des maîtres qui définit les élèves pour lesquels ce soutien pourrait être profitable sur proposition du maître de la classe. Le directeur informe alors la famille de la proposition du conseil des maîtres. La famille accepte ou non la proposition du conseil des maîtres, ce temps se déroulant hors du temps scolaire obligatoire.

Les groupes sont constitués et sont encadrés par des enseignants de l'école ; soit l'enseignant de la classe, soit un autre enseignant (cela dépend de l'équilibre entre les groupes).

Le soutien se déroule de 16h30 à 17h30 incluant une pause d'1/4 d'heure de 16h30 à 16h45. La famille s'engage à ce que l'enfant puisse suivre toutes les heures prévues."

Le directeur de l'école, président de séance

M. Christophe GILGER

La secrétaire de séance

Mme Anne-Marie MOUVILLIAT